

Le ministre de la Justice réitère sa confiance en un Canada uni



M. Marc Lalonde

“L’indépendance du Québec aurait un effet considérable sur la stabilité géopolitique de notre continent et il est bien compréhensible que vos leaders du gouvernement, dont le président Carter, aient réaffirmé leur foi en l’unité d’un pays étroitement allié avec le vôtre depuis si longtemps”, a affirmé le 12 janvier le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, alors qu’il prenait la parole devant les membres du Commonwealth Club, à San Francisco.

Brossant un tableau des origines et des perspectives de la crise de l’unité canadienne, M. Lalonde a souligné les changements radicaux intervenus dans la société québécoise au début des années 60, changements qui sont à l’origine du mouvement indépendantiste au Québec.

Traçant un parallèle entre le débat chez les Canadiens français et les Canadiens anglais, le ministre a rappelé “qu’il est faux de prétendre ... qu’on assiste actuellement à l’élaboration inévitable d’un certain type de conscience collective québécoise ou canadienne-française qui aboutira nécessairement à l’indépendance”. M. Lalonde a donné comme exemple le manque d’unanimité entre Canadiens français sur la notion de nation et sur sa relation avec l’État, ou encore sur la façon d’assurer la sécurité de leur groupe culturel. M. Lalonde a de plus noté que l’attitude des Canadiens anglophones s’était nettement modifiée depuis trois ou quatre ans. C’est ainsi que les provinces dont la population est majoritairement anglophone souhaitent la modi-

fication de la Constitution canadienne pour des raisons bien à elles et non pas simplement par réaction aux revendications du Québec.

Réitérant sa confiance en un Canada uni, le ministre de la Justice a informé ses interlocuteurs des nombreuses démarches entreprises par le gouvernement Trudeau afin de modifier la Constitution tout en s’efforçant de faire l’équilibre entre son désir de voir aboutir une entente sur la Constitution et son souci de veiller à ce que les nouveaux arrangements constitutionnels n’affaiblissent pas le pays ou ne favorisent pas trop les régions bien nanties.

Système de transmission d’informations par radio mobile

Un système avancé de transmission de données par radio mobile (TDRM) a été officiellement remis le 29 janvier au service de police de la ville de Vancouver par M. Roy J. Perreault, leader du gouvernement au Sénat, qui agissait au nom de Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications.

Le TDRM est le fruit d’un projet du gouvernement fédéral visant à perfectionner et à exploiter la technologie canadienne de pointe dans le domaine de l’électronique. Il a été mené au coût de \$2,5 millions.

Financé en grande partie par le ministre des Communications, le nouveau système de la police de Vancouver est un prototype dont la mise au point a été effectuée en vertu d’accords passés entre le Ministère, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que la ville de Vancouver.

Les voitures de patrouille de Vancouver reliées au système sont équipées d’appareils miniatures élémentaires d’entrée de données, d’extraction et de visualisation. Ces appareils sont installés sur la saillie abritant la transmission du véhicule. Ils sont dotés d’un clavier alphanumérique complet, de clés spécialisées (dont certaines permettent d’informer automatiquement l’ordinateur de la station de base de l’état de service) et d’un écran de visualisation de 22,5 cm sur 27 cm permettant d’afficher des messages d’au plus six lignes n’excédant pas 40 caractères.

Grâce à ces systèmes, les répartiteurs

Visite du premier ministre de Nouvelle-Zélande

Le vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Brian E. Talboys, a effectué une visite de deux jours à Ottawa les 29 et 30 janvier.

M. Talboys, qui est également ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a rencontré plusieurs ministres canadiens; les discussions ont porté sur l’état des négociations commerciales multilatérales ainsi que sur un grand nombre de questions bilatérales d’intérêt pour les deux pays.

M. Talboys avait eu précédemment une série d’entretiens, à Bruxelles, Londres et Washington.

radio de police ne perdront plus de temps à relayer aux banques de données les demandes de renseignements téléphoniques des unités itinérantes, concernant entre autres les voitures volées ou les personnes recherchées.

Il arrive bien souvent que les voies téléphoniques utilisées par la plupart des principaux corps de police du Canada soient si congestionnées par le trafic radio des heures de pointe que les agents sont contraints d’attendre pour transmettre leurs messages et cela, même dans des situations très graves.

Maintenant qu’il est possible de traiter les questions courantes au moyen du système de transmission de données par radio mobile, les voies de répartition de Vancouver seront moins encombrées et les agents itinérants pourront utiliser à volonté les services instantanés de l’ordinateur.

Le système augmente l’efficacité des voitures de patrouille en permettant aux agents d’avoir accès directement et de façon confidentielle et rapide aux renseignements dont ils ont besoin; de plus, il élimine en grande partie l’écoute illégale des communications de police.

La transmission numérique à laquelle le système fait appel comporte un autre avantage: elle économise les fréquences radioélectriques.

Premier du genre au Canada, le système met la puissance de l’ordinateur à portée de la main des auto-patrouilleurs et rend leurs services plus efficaces que jamais.